Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877 -21078 Dijon Cedex
T +33 (0)3 80 39 50 00

Le Président de l'Université de Bourgogne,

VU *le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*

VU *le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*

VU *la note de service du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;*

VU *la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;*

VU *la délibération du conseil d'administration du 27/09/2023 fixant les postes ouvert au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2024 ;*

ARRETE

ARTICLE 1er : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRCE 1355 est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'université de Bourgogne, Président de l'université de Bourgogne
M. David BAO, professeur agrégé de l'université de Bourgogne, représentant désigné par le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
Mme Nathalie VASSILEFF, professeure certifiée de l'université de Bourgogne
M. Stéphane REVILLET, professeur agrégé de l'université de Bourgogne
Mme Julia RICHARD, professeure agrégée de l'université de Bourgogne
Mme Candice LEMAIRE, maître de conférences à l'université de Bourgogne

ARTICLE 2 : Sont nommés :
Président de la commission : M. Vincent THOMAS
Vice-Président de la commission : M. David BAO
Assesseur : Mme Julia RICHARD

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 5 mars 2024

Le Président de l'Université,

Vincent THOMAS

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Le Président
Membre d'U.B.F.C.